Annexe 4

Circulaire n° 2024-010

TABLEAU DES AGRÉGATS
RENTRÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

Sur le TRM, les commentaires d'information pour agréger des supports sont limités à un nombre maximum de caractères.

Afin de faciliter le travail des services de la DEEP, vous devez compléter le tableau suivant et le transmettre, uniquement à l'adresse courriel mouvementprive2d@ac-creteil.fr **jusqu'au 26 février 2024**, dernier délai.

ÉTABLISSEMENT : *(nom et commune)*

RNE :	DISCIPLINE PRINCIPALE	QUOTITÉ HORAIRE	RNE :	DISCIPLINE SECONDAIRE	QUOTITÉ HORAIRE
Ex : 077….	*Espagnol*	*10h*	*077…..*	*Lettres espagnol*	*8h*

<u>Pour information, il est impossible d'agréger</u> :

- *des disciplines différentes*
- *3h de maths au collège + 3h de maths au lycée (l'ensemble est inférieur au mi-temps)*
- *5h + 4h de lettres au collège et 5h de lettres au lycée (il faut au préalable regrouper les 9h du collège en un seul poste sur le TRM, pour les agréger aux 5h du lycée)*